



Ville de Saint-Denis-en-Bugey

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL Mercredi 2 Juillet 2025 A 18 H 30

Présents : Pascal COLLIGNON, Guy CAGNIN, Marie-Madeleine DIALLO, Jean-Marc FOGOLIN, Valérie CAUWET-DELBARRE, Claude LABAT, Viviane MAZUE, Yvon BALON, Florence FERRANHO, Salvador PARINI, Sandrine DELERIS, Marie-Line GELEOC.

Excusés :

Géraldine VOLUET a donné pouvoir à V. CAUWET DELBARRE
Henri-Pierre ZITO a donné pouvoir à S. DELERIS

Absents :

Béatrice RIQUELME
Véronique MALEYSSON
Michaël BRAZ
Julien RIVAUX
Arnaud BEGOT

Secrétaire de séance : Guy CAGNIN

Début de la séance : 18h30

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 2/ Modification du tableau des emplois
- 3/ Subvention DETR pour la rénovation de la Mairie et vestiaires
- 4/ Lancement de la souscription avec la Fondation de Patrimoine pour l'Eglise
- 5/ Adhésion au groupement de commande pour l'installation de borne de recharge électrique
- 6/ Mission de collecte et de valorisation des certificats d'économie d'énergie par le SIEA
- 7/ Mise en place des chèques déjeuners
- 8/ Décisions du Maire

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 6 mai

Le compte rendu de la séance du 6 mai 2025 est adopté sans observation

2 / Modification du tableau des emplois

Monsieur CAGNIN rappelle à l'assemblée qu'au moment de la reprise de la cantine et garderie, nous avons repris les agents avec leur quantité de travail à l'identique. Il s'avère que deux de ces agents ont plus de missions (administratives, commandes, courses, ménage de classe...)

Ce surcroît de travail a été pris en charge par des heures complémentaires cette année mais ce doit d'être régularisé car les heures complémentaires ne doivent pas être récurrentes.

L'augmentation du temps de travail se traduit par :

L'agent à 25.25/35^{ème} passe à 26.4/35^{ème}

L'agent à 22.5/35^{ème} passe à 22.66/35^{ème}

Le conseil valide ces modifications à l'unanimité.

3/ Subvention DETR pour la rénovation de la Mairie et des vestiaires

Monsieur le Maire informe que l'appel d'offre pour les travaux est lancé. Les plis seront acceptés jusqu'au 4/07. Il convient de refaire la demande de subvention pour la DETR du moins la mettre à jour.

Le conseil valide à l'unanimité

4/ Lancement de la souscription avec la Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent conseil l'association « les enfants de la tour » est venue présenter son projet de restauration des fresques et de la reprise de l'étanchéité des vitraux. Pour lever des fonds la Fondation du Patrimoine propose une souscription, elle touchera l'argent qu'elle donnera à la collectivité pour payer les travaux et retoucher la TVA au bout de deux années. Pour ce faire il convient de signer une convention avec la fondation du Patrimoine afin de lancer la souscription. Le conseil autorise le Maire à signer la convention, à l'unanimité moins deux abstentions (membre de l'association)

5/ Adhésion au groupement de commande pour l'installation de bornes de recharge électrique

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré notre interlocutrice du SIEA, Mme DELORME. Il présente également la possibilité d'installer une borne de recharge électrique. Pour ce faire il convient d'adhérer au groupement de commande avec le SIEA et d'avoir recours au fonds de concours afin de financer la réalisation et le fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie. L'adhésion au groupement de commande est de 500 €.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'adhérer au groupement et de recourir au fonds de concours pour financer l'installation d'une borne semi-automatique.

6/ Mission de collecte et de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) par le SIEA

Monsieur le Maire informe le conseil que le SIEA propose d'aller chercher les certificats d'économie d'énergie à notre place notamment pour les travaux de la Mairie. 10 % des sommes récupérées sera gardé par le SIEA. Le conseil, à l'unanimité, décide de confier la collecte des CEE au SIEA.

7/ Mise en place des chèques déjeuners pour les agents.

Monsieur CAGNIN rappelle qu'il a déjà fait une présentation de ce sujet lors de la réunion préparatoire. Il rappelle que ce dispositif est un élément de reconnaissance pour les agents mais aussi un outil de management social. La valeur faciale serait de 9 €, pris en charge à 50 % par la collectivité et 50 % par l'agent. C'est aussi une demande récurrente faite par les agents lors de leurs entretiens annuels. La gestion de ces chèques déjeuners serait confiée à Up Déjeuners, SCOP française, sans frais de gestion.

Le conseil, à l'unanimité, moins 1 abstention, accepte la mise en place des chèques déjeuners à compter du 1^{er} septembre.

8/ Décisions du Maire

Le Maire informe des décisions qu'il a prise dans le cadre de sa délégation :

2 renouvellements de concession, 1 pour le choix du prestataire mission L + PS pour la création du vestiaire, 1 pour le choix du prestataire pour la mission ATRT DAP + HAN + SEI pour la rénovation de la Mairie, 1 achat d'un emplacement caverne, 1 achat de concession dans le cimetière et 1 pour le choix du maître d'œuvre pour la rénovation de la mairie et des vestiaires. (Jusqu'au n° 23/2025)

Pour les DIA, aucun droit de préemption n'a été fait (n° 09/2025 et jusqu'au n° 13/2025)

D'autres sujets ont été abordés : Webinaire EPR2, nouvelle loi anti-tabac. Mme MAZUE fait un retour de la réunion du syndicat nautique

La séance est levée à 20h.

Le Président

Le Secrétaire